

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**D 01364-2025-049**

**Séance du 18 novembre 2025**

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ  
ET LE DIX-HUIT NOVEMBRE À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS  
Sandrine, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane,  
PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON  
Guillaume.

Excusée : PERTUIZET Anaïs (pouvoir à Florine SYLÉNÉ).

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, FAVIER Alexis,  
GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : GINAS Frédérique.

---

**OBJET : Bulletin municipal 2025 : choix de l'entreprise de conception et  
d'impression.**

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de devis pour la conception et la  
réalisation du bulletin municipal 2025 qui sera édité courant janvier 2026, aux mêmes  
conditions que l'année dernière, pour 420 exemplaires du bulletin municipal de 40 pages  
avec un format d'impression portrait et qu'une seule entreprise « APOSTROPHE » de  
Romenay a répondu à cette demande.

M. le Maire présente à l'Assemblée le devis proposé par l'entreprise « APOSTROPHE »  
pour l'impression du bulletin municipal 2025. Il fait remarquer une légère augmentation de  
55 € du tarif par rapport à 2024.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

APPROUVER le choix de l'entreprise « APOSTROPHE » pour la création d'un fichier numérique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2025 de 40 pages au format A4 portrait fermé sur papier 135g couché brillant, en 420 exemplaires, pour un montant TTC de 1 990 € ;

AUTORISER M. le Maire à signer le bon de commande ;

PRÉCISER que les crédits seront inscrits au BP 2026.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le choix de l'entreprise « APOSTROPHE » pour la création d'un fichier numérique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2025 de 40 pages au format A4 portrait fermé sur papier 135g couché brillant, en 420 exemplaires, pour un montant TTC de 1 990 € ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer le bon de commande ;

**PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au BP 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 18 novembre 2025

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

